



ORDRE DU JOUR SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL 20 JUIN 2022

1. OUVERTURE

- 1.1 Mot de la mairesse
Réponses aux questions reçues (Règlement 1265, art. 21)
La mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2021
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 20 juin 2022

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 16 mai 2022 et de la séance extraordinaire du 9 juin 2022
- 2.2 Remerciements aux employés de la ville - Orages violents du 21 mai 2022
- 2.3 Autorisation de signature – Entente FQM – Projet de modernisation du réseau d'éclairage routier – Programme d'achat regroupé de la FQM
- 2.4 Autorisation de signature – Entente de droits de passage – Chantecler
- 2.5 Cession d'un terrain – lot 3 890 102 (rue Ronchamp)
- 2.6 Participation de membres du conseil – Autorisation de dépenses – Soirée bénéfice Cocktail dînatoire – Centre de prévention du suicide – 13 septembre 2022

3. FINANCES ET TRÉSORERIE

- 3.1 Emprunts temporaires – Règlement 1321

4. RESSOURCES HUMAINES

- 4.1 Ajout d'un poste et embauche d'un conseiller en ressources humaines

5. TRAVAUX PUBLICS

- 5.1 Adjudication – Travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs – Secteur Mont Loup-Garou – TP-2022-010
- 5.2 Adjudication – Travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs – Secteur Deauville – TP-2022-011
- 5.3 Adjudication – Travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs – Secteur du Lac-Pilon – TP-2022-012
- 5.4 Adjudication – Travaux de déneigement et d'épandage d'abrasifs – Secteur du Lac-Renaud – TP-2022-013
- 5.5 Octroi de contrat – Fourniture et installation d'une clôture à l'écocentre
- 5.6 Octroi de contrat – Ramassage de masse de troncs et branches - Événement du 21 mai 2022

6. SERVICES TECHNIQUES

- 6.1 Recommandations de paiement – Divers travaux municipaux
- 6.2 Adjudication – Travaux de drainage – Fossés et ponceaux - rue des Cimes – GEN-2022-016
- 6.3 Autorisation de signature - Demande de subvention PRACIM – Garage municipal
- 6.4 Autorisation de signature – Protocole d'entente – La Forêt des 4 versants (Phase 3)
- 6.5 Autorisation de signature – Convention d'aide financière - Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Chemin Deauville
- 6.6 Demande de subvention – Réfection rues Chantovent et Skieurs

- 6.7 Autorisation de signature - Demande d'aide financière – Réfection des infrastructures de la rue Lanthier (renouvellement de conduites) Programme PRIMEAU - volet 2

7. URBANISME

- 7.1 Décisions du conseil – Demandes de dérogations mineures
- Lot 6 423 544 (rue du Grand-Héron)
 - Lot 3 888 705 (rue du Ruisseau-Saint-Louis)
 - Lot 6 249 784 (rue du Valais)
 - Lot 2 454 111 (chemin du Lac-Léon)
- 7.2 Décisions du conseil – Demandes d’approbation d’un plan d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA)
- 273, boulevard de Sainte-Adèle
 - 95, rue Morin
 - 88, rue Morin
 - 140-555 boul. de Sainte-Adèle
 - 2222, boulevard de Sainte-Adèle
 - 2310, boulevard de Sainte-Adèle
 - 150, rue Morin
 - 1403, boulevard de Sainte-Adèle
 - 154, rue Morin
 - Lot 5 066 035, chemin du Lac-Pilon
 - Lot 3 430 777, rue du Faubourg
- 7.3 Demande d’urbanisme – Projet majeur de lotissement, *Boisé du Sommet*, rue des Randonneurs
- 7.4 Demande d’urbanisme – Approbation d’un projet majeur de lotissement – Nora, Chemin Saint-Germain et Chemin Pierre-Péladeau
- 7.5 Demande d’urbanisme – Modification de noms de rues dans le projet majeur de lotissement – rue Séraphin (Chamberland)

8. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Demande d’ouverture d’un tronçon de sentiers et modification des noms de pistes au Parc du Mont Durocher
- 8.2 Octroi de contrat – Acquisition de fontaines d’eau
- 8.3 Demandes de reconnaissance OBNL

9. INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Mise à jour Plan des mesures d’urgences en sécurité civile

10. AVIS DE MOTION

- 10.1 Futur règlement 1319-1 amendant le règlement 1319 concernant le code d’éthique et de déontologie pour les élus municipaux

11. RÈGLEMENTS

- 11.1 Règlement 1325 abrogeant le règlement 1075-A-2012 ainsi que toutes les annexes et tous les amendements concernant la politique de tarification pour les déplacements, les repas et l'hébergement de tous les employés de la Ville de Sainte-Adèle – ADOPTION
- 11.2 Règlement 1314-2021-Z-5 amendant le *Règlement de zonage 1314-2021-Z* visant à apporter certaines corrections à la réglementation d’urbanisme – ADOPTION

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- 12.1 Dépenses effectuées en vertu du Règlement 1203 :
- a) Incompressibles – Fonds d’administration – 409 358,53 \$ pour la période du 7 au 13 mai 2022.
 - b) Incompressibles – Fonds d’administration – 267 118,58 \$ pour la période du 14 au 20 mai 2022,
 - c) Incompressibles – Fonds d’administration – 469 994,13 \$ pour la période du 21 au 27 mai 2022.
 - d) Incompressibles – Fonds d’administration – 545 509,87 \$ pour la période du 28 mai au 3 juin 2022.
 - e) Liste des comptes à payer au montant de 1 590 520,49 \$ pour le mois d’avril 2022.

12. DOCUMENTS DÉPOSÉS (suite)

- f) Engagements au montant de 845 989,37 \$ pour la période du 1^{er} au 31 mai 2022.
- g) Liste au montant de 31 243,11 \$ du mois de décembre des factures de moins de 2 500\$ ne nécessitant pas de bon de commande.
- 12.2 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 - Embauche d'employés saisonniers au poste de manœuvre pour le Service des travaux publics
- 12.3 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche temporaire d'un employé au Service des loisirs
- 12.4 Plan d'action – suivi règlementaire du plomb dans l'eau potable
- 12.5 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Vacances supplémentaires – Tempête du 21 mai 2022
- 12.6 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche temporaire d'une adjointe administrative pour le Service des loisirs, culture et vie communautaire
- 12.7 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche temporaire d'un commis de bibliothèque
- 12.8 Délégation de pouvoir – Règlement 1203 – Embauche d'une employée saisonnière au Service des loisirs - Animatrice de la Baladèle

13. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC

14. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes)

Règlement 1265, art.22

Tout membre du public qui pose une question orale doit :

- Débuter son intervention en s'identifiant avec son nom et prénom;
- S'adresser au président en terme poli et ne pas utiliser un langage injurieux, grossier ou diffamatoire;
- Poser une seule question dans un délai maximum de 3 minutes;
- Un membre du public peut poser une nouvelle question seulement après épuisement de la liste des personnes ayant données leur nom, mais également avant la fin du délai prévu pour la période de question.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

Levée de la séance

La greffière adjointe,

(s) Ariane Bélanger

Mme Ariane Bélanger